



# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du travail)

**Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (Article L. 6353-3).**

Nom, prénom du cocontractant (ci-après dénommé le stagiaire)

.....

Adresse du cocontractant

.....

.....

.....

.....

**AN'MA BIEN ETRE** (ci-après dénommée Organisme de Formation)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 76460058246 auprès du Préfet Du Lot (46).

Numéro SIREN de l'organisme de formation : 813 426 673

Et domiciliée : Lieu-dit « David » - 46120 LE BOUYSSOU

## I – OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

« ..... »

## II – NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

1. L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail.

2. Elle a pour objectif

.....

3. Sa durée est fixée à (préciser le nombre d'heures ou de jours de formation).....

Le programme détaillé de l'action de formation est explicité ci-dessous ou figure en annexe du présent contrat.

## III – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant :

.....

## IV – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

• L'action de formation aura lieu du ..... au ....., à.....

• Elle est organisée pour un effectif de ..... stagiaires.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes :

.....

.....

Les conditions détaillées figurent ci-dessous ou en annexe du présent contrat.

Les diplômes, titres et références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous :

- certificat de 130h de formation aux techniques Manuelles de bien-être à Shen-ti (Toulouse) obtenu en 2015
- Praticienne des techniques enseignées depuis 2014
- Formée aux techniques de formation (CEGOS 77h entre octobre et décembre 2018)
- Certificate Grade A Ayurvedic training course In Jaipur (inde) septembre 2019
- Formation toucher drainant lymphatique méthode VODDER (Mains du Monde) février 2018

#### **V – MOYENS PERMETTANT D’APPRECIER LES RESULTATS DE L’ACTION**

L’appréciation des résultats doit pouvoir se faire à travers la mise en œuvre d’une procédure d’évaluation qui permette de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l’objectif initial de l’action.

- *Des évaluations en cours de formation sont prévues ainsi qu’à la fin de la formation*

QCM       Mises en situation avec grille d’évaluation

*L’évaluation portera :*

- *sur les acquis de la formation (atteinte des objectifs et effets sur la pratique professionnelle, des connaissances et compétences acquises lors de la formation)*
- *sur la mesure de la satisfaction des stagiaires sur l’organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...*
- *Attestation de présence et de suivi de l’intégralité de la formation*

#### **VI – SANCTION DE LA FORMATION**

En application de l’article L. 6313-7 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l’action et les résultats de l’évaluation des acquis de la formation peut être remise au stagiaire à l’issue de la formation.

#### **VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L’EXECUTION DE L’ACTION**

Il est communément admis pour les stages en présentiel, les feuilles de présence (cf états d’émargement type rédigés par le Service régional de contrôle) signées par le stagiaire et le ou les formateurs et par demi-journée de formation, l’objectif étant de justifier la réalisation de la formation.

De plus, le suivi peut également, dans certains cas, être justifié à l’aide de documents tels que rapports, mémoires ou compte rendus .

#### **VIII – DELAI DE RETRACTATION**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus

« à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Il en informe l’organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

**IX – DISPOSITIONS FINANCIERES**

Le prix de l’action de formation est fixé à..... € net de taxe (.....€ par jour de formation).

Une partie du prix susmentionné à hauteur de ..... € net est acquittée par :

Un organisme financeur (Nom et adresse) : .....

.....

.....

Le stagiaire s’engage à verser la somme de.....€ selon les modalités de paiement suivantes :

Après un délai de rétractation mentionné à l’article VIII du présent contrat, le stagiaire effectue un premier

versement d’un montant de ..... €. Cette somme ne peut être

supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l’action de formation, selon le calendrier ci-dessous :

..... € le ..... / ..... / .....

..... € le ..... / ..... / .....

**X – INTERRUPTION DU STAGE**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l’organisme de formation ou l’abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Il est convenu entre les signataires du présent contrat, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l’organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

**XI – CAS DE DIFFEREND**

Si une contestation ou un différend n’ont pu être réglés à l’amiable, coordonnées du ou des médiateurs de la consommation dont relève l’organisme de formation :.....

Si une contestation ou un différend n’ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Cahors sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à ..... , le ..... / ..... / .....

Pour le stagiaire (nom, prénom du signataire)

Pour l’organisme de formation  
(nom, qualité du signataire)  
Signature Signature et cachet